
Le 25-02-2017

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Communiqué de presse n°16

Le 25 février 2017

Contre la censure qui frappe Jacques Nikonoff, candidat à la présidentielle, dans les grands médias



Lorsque Jacques Nikonoff, candidat à la présidence de la République, se déplace en province ou dans les Départements et régions d'outre-mer, les médias régionaux (presse, radios, télévisions, sites Internet) couvrent normalement l'événement. Le dernier exemple est celui de son déplacement à La Réunion.

<http://www.nikonoff2017.fr/campagne-de-jacques-nikonoff/604-jacques-nikonoff-fait-un-tabac-sur-l-ile-de-la-reunion>

En revanche, en métropole, comme pour la plupart des autres candidats, il est censuré. Ces candidats sont appelés « petits » pour justifier leur élimination des grands médias. En réalité ils sont censurés. Que ce serait-il passé si ces candidats, et Jacques Nikonoff en particulier, avaient pu bénéficier de la même couverture médiatique que celle généreusement et scandaleusement octroyée à Emmanuel Macron ? Seraient-ils toujours des « petits » candidats ?

En outre, plus grave encore, pas une minute d'interview accordé à Jacques Nikonoff sur le service public de l'audiovisuel.

Qui est Jacques Nikonoff ?

Il est le seul dirigeant d'un parti politique à être un authentique homme du peuple tout en étant un homme d'État. Au contraire de la caste politique, il peut se prévaloir d'une expérience d'ouvrier, de chômeur, d'universitaire et d'énarque.

Alors que vient de s'ouvrir la période de dépôt des parrainages au Conseil constitutionnel, nous demandons le respect de la démocratie et du pluralisme et l'accès aux grands médias pour tous ceux jusqu'ici censurés.

Site Internet : <http://www.nikonoff2017.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/nikonoff2017>

Twitter : https://twitter.com/JNikonoff?ref_src=twsrc%5Etfw

YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCtoJDK9VRbvZRWRuDnQdoAQ>

Pour tout contact : Michèle Dessenne 06 42 82 89 73

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

